



**FINANCE** samedi 16 avril 2011

# Les professionnels du 2e pilier s'impatientent

Philippe Gummy

## > Retraites Les critiques contre la réforme en cours n'ont pas encore reçu de réponse formelle

La nervosité est palpable dans le monde de la prévoyance professionnelle suisse. La raison? Les professionnels de la branche attendent avec impatience de voir la mouture définitive de l'ordonnance sur la surveillance dans le 2e pilier, qui doit entrer en vigueur le 1er juillet prochain, du moins si le calendrier est respecté.

L'enjeu? Une perte de marge de manœuvre substantielle pour les responsables des caisses de pension. Et des charges en forte hausse. Notamment celles liées à de nouvelles requêtes de «contrôles internes», qui pourraient devenir prohibitives pour nombre de petites institutions. Suite à une consultation qui s'est achevée à la fin février dernier, cette simple ordonnance d'application a «suscité une levée de boucliers», a rappelé vendredi à Lausanne Olivier Sandoz, directeur général adjoint de la Fédération des entreprises romandes (FER) lors d'un séminaire organisé par l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP), dont il est membre du comité. Les milieux concernés estiment que le texte outrepassé le cadre légal adopté par le parlement.

### Oreille bernoise attentive

La volée de critiques semble toutefois avoir eu un certain écho, a prudemment déclaré Olivier Sandoz. Berne serait prêt à inscrire dans l'ordonnance que les systèmes de contrôle interne sont «adaptés à la taille» des caisses, ce qui n'était pas le cas dans la première version. Très décriée, notamment par l'association du personnel des institutions de prévoyance (ARPIP), l'obligation pour les caisses de pension de disposer d'au moins 110% de taux de couverture pour pouvoir améliorer les prestations – lorsque les réserves de fluctuation n'ont pas été entièrement constituées – aurait par ailleurs été abandonnée. «Mais rien n'est encore formellement acquis», a lâché Olivier Sandoz.

Une chose est en revanche sûre: l'ordonnance révisée fera l'objet d'une nouvelle consultation, qui sera menée par les sous-commissions de la sécurité sociale des Chambres. Il ne peut être exclu que ces dernières refusent le texte, au cas où l'administration campe sur ses positions. Cela aurait pour conséquence de retarder l'entrée en vigueur de la réforme.

A noter encore que la prévoyance professionnelle connaîtra une autre échéance d'importance à la fin de l'année. Le Conseil fédéral doit présenter un rapport

sur le ze prier. «Il devait initialement tirer les conséquences et faire un état des lieux après l'échec de l'abaissement du taux de conversion, mais le document ira bien plus loin», a expliqué Olivier Sandoz, qui en a vu une version provisoire. Comptant déjà 132 pages.

---